



ET



Organisent

Le T.A.N du GARD **(Test d'Aptitudes Naturelles sur perdreaux)** **Sélection pour la FINALE DES JEUNES**

Le Dimanche 02 Septembre 2018 à VERFEUIL (30630)

- 07h30 Rendez-vous à la salle des fêtes du village de VERFEUIL
- 07h30 à 08h15 : Accueil / Café – Ctr véto - Confirmations
- 08h15 : Briefing
- 08h30 à 12h00 : Epreuves sur les terrains
- 12h00 à 13h45 : Apéritif – Confirmations - Résultats
- 13h45 : Repas (paëlla cuisinée sur place)

Pour tout renseignement :

- Patrick TALMANT : **06.64.97.88.01**

- Sylvain LAIR : **06.28.72.25.19**

Cette journée amicale est proposée aux passionnés et aux propriétaires de braques allemands.

Le T.A.N est un examen (et non un concours) qui s'adresse aux jeunes chiens d'arrêt inscrits au LOF, âgés de 6 mois au minimum et de 36 mois au maximum, le jour de l'épreuve.

Bien que le dressage du chien ne soit pas requis, un ou plusieurs entraînements sont fortement recommandés avant le jour J.

Cet examen permet d'évaluer notamment :

- sa passion pour la chasse, notamment à trouver un gibier préalablement posé sur le terrain, hors de la vue du chien.
- sa capacité à marquer un arrêt ferme.
- son équilibre au coup de feu.

... pour plus d'infos sur le TAN, voir le règlement ci-joint en pages 3 et 4.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 25 août 2018

TARIF : 25 € / chien.

REPAS (Paëlla) : 18 € / personne - Café d'accueil et Apéritif offerts.

CONFIRMATION : Gratuite pour les propriétaires adhérents au CFBA en 2018, sinon 37 €



T.A.N du GARD le 02/09/2018 à VERFEUIL (30630)

FEUILLE D'ENGAGEMENT (1 seul chien par feuille photocopier si plusieurs chiens)

*Nom du chien avec affixe : *Né(e) le : / /

*Tatouage / Puce : Sexe : M / F *L.O.F :

*Nom du père :

*Nom de la mère :

*Nom du producteur :

* : **Information à relever sur le certificat de naissance ou le pedigree**

Nom – prénom du propriétaire :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Tél : Adresse mail :

Nom du conducteur du chien :

Chien à confirmer : oui / non (*si oui, penser à amener le certificat de naissance*)

Les chiennes en chaleur devront être signalées dès leur arrivée. Elles passeront en dernière position. Tous les chiens présents sont sous l'entière responsabilité des propriétaires et/ou des présentateurs. Tout événement direct ou indirect (dégradation, accident, etc.) ne pourra être imputable aux organisateurs. Les participants ou accompagnateurs renoncent par leur signature à tout recours contre l'organisation et l'organisateur.

TARIFS :

- TAN : 25 € / chien.
- CONFIRMATION : Gratuite pour les propriétaires adhérents au CFBA en 2018, sinon 37 €.
- REPAS : 18 € / personne.

VOTRE REGLEMENT TAN et CONFIRMATION :

- Nb de chiens engagés au TAN :X 25€ = €
- Confirmation si non adhérent au CFBA en 2018 (37 €) : €

(Chèque à l'ordre du CBFA) Total €

VOTRE REGLEMENT REPAS :

- Nombre de repas : x 18 € = € (Autre chèque à l'ordre du CBFA)

« Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et en accepte les termes sans réserve »

Fait à : le : / / Signature :

A renvoyer par courrier avec le(s) chèque(s) à :

Sylvain LAIR
Quartier de La Cave
30630 Saint ANDRE de Roquepertuis

Règlement T.A.N

(Extrait du Règlement des épreuves de travail pour chiens d'arrêt SCC)

BUT

Article 1

Le règlement suivant a été mis en place dans le but de promouvoir, à l'intérieur de l'élevage Français, les sujets qui réunissent les qualités de chasseur que tout chien d'arrêt devrait posséder au minimum.

Article 2

Les épreuves qui sont envisagées ont pour objet de tester les aptitudes à la chasse, et non le degré de dressage.

ORGANISATION

Article 3

Les examens sont organisés par les Clubs de race sous leur seule autorité.

Article 4

Ils sont ouverts à tous les chiens de la race (ici seulement les braques allemands), âgés au minimum de six mois et au maximum de trente six mois, le jour de l'épreuve, qu'ils soient simplement titulaires du certificat de naissance ou du pédigrée définitif.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 5

Les examinateurs : les chiens seront jugés par 1 ou 2 examinateurs en principe choisis par le Comité du Club parmi les adhérents dotés d'une bonne connaissance de la race et des épreuves de travail ; toutefois, lorsque les circonstances ne permettront pas leur désignation en réunion de Comité, cette tâche incombera au Président du Club.

Article 6

Le terrain : l'examen se déroulera sur un terrain présentant un couvert suffisant pour permettre à la fois au gibier de se dissimuler et au chien d'évoluer sans gêne: luzerne, herbage, chaume, déchaumé, sous bois clair ; les terrains trop difficiles seront évités.

Article 7

Le gibier lâché utilisé sera choisi par l'organisateur.

Article 8

Préparation du terrain : le gibier sera lâché en dehors de la présence du conducteur et du chien.

Article 9

Durée : cinq à dix minutes avec possibilité de reprendre le chien pour le mettre en présence.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le comportement du chien sera apprécié selon 3 critères :

1) L'instinct de la recherche.

L'examineur jugera l'ardeur et la passion du sujet dans la recherche du gibier sans trop attacher d'importance à la méthode.

2) L'instinct de l'arrêt.

La localisation du gibier : bien que des tapes soient admises, il sera indispensable qu'une pièce de gibier à plumes soit arrêtée

pendant le parcours. Un arrêt hors la vue du gibier sera exigé.

-- Règlements des épreuves de travail pour chiens d'arrêt Edition 2012. Les fautes de dressage sauf la mise à l'envol (chien qui bourre) seront sans effet sur l'appréciation finale.

3) L'équilibre.

D'une manière générale l'examineur devra s'assurer de l'équilibre du chien sur l'ensemble de son parcours.

Plus particulièrement, il est indispensable qu'il ne manifeste aucune réaction craintive à l'occasion du coup de feu.

Au départ du gibier, un ou plusieurs coups de feu seront tirés (pistolet d'alarme de fort calibre ou fusil de chasse).

A cette occasion, l'examineur ne devra pas exiger la sagesse au feu mais il lui appartiendra d'apprécier

le degré de « craintivité » du sujet ; toute manifestation de peur le conduira à considérer que ce troisième test n'a pas été réussi.

LES RÉSULTATS

Article 10

A l'issue du parcours, deux situations pourront se présenter:

A) L'examineur aura discerné sans équivoque :

- Une passion de la chasse dans la recherche du gibier.
- Un bon comportement en sa présence.
- Un bon équilibre notamment au coup de feu.

Le chien aura alors satisfait à toutes les exigences de l'examen. Le pédigrée sera alors annoté de la manière suivante :

- Admis au T.A.N.
- Date et lieu de l'examen.
- Signature et identité du ou des examinateurs.

L'annotation se fera sur le champ ou ultérieurement si le chien n'a pas encore subi l'examen de confirmation morphologique.

B) Lorsque le chien n'aura pas réussi l'ensemble de ces trois épreuves: Il sera simplement ajourné.

NOUVELLE PRÉSENTATION

Article 11

En cas de succès le chien ne sera plus autorisé à participer à un autre T.A.N. Par contre ; le chien «ajourné», pourra être présenté de nouveau dans la limite d'âge prévu à l'article 4.

ÉQUIVALENCES

Article 12

Les chiens ayant été classé ou ayant obtenu un C.Q.N. à l'occasion d'épreuves officielles de field-trials ou ayant obtenu une catégorie au B.I.C.P., sont dispensés des épreuves du Test d'aptitudes Naturelles, leurs qualités de chasseur étant déjà reconnues. Cependant à titre facultatif et sur présentation du Carnet de travail, leur pédigrée pourra être annoté de la mention suivante :

- T.A.N. décerné par équivalence.
- Date d'inscription sur pédigrée.
- Signature et identité de l'examineur.

Les trois critères de jugement du présent règlement constituent un minimum imposé par la Commission d'Utilisation Nationale des chiens d'arrêt. D'autres caractères pourront y être ajoutés par le Club de la Race.

N.B. : Les Présidents de Club doivent envoyer chaque semestre, à la Société Centrale Canine, une liste des T.A.N. décernés dans leurs races, avec toutes les coordonnées de chaque chien (nom, date de naissance, n° d'identification et de L.O.F.).

Hors règlement TAN

Complément de règlement (Hors Règlement des épreuves de travail pour chiens d'arrêt SCC)

Sélection pour la finale des Jeunes 2018

A l'occasion du TAN du Gard 2018, les 4 sujets les plus expressifs et les plus entreprenants seront désignés et seront qualifiés pour la *finale des jeunes 2018*.

A l'instant où ce règlement est établi, la région et le lieu exact accueillant la finale 2018 n'ont pas été encore annoncés. Lors de cette finale, se confronteront tous les sélectionnés des TAN de l'année 2018. Un règlement particulier de cette épreuve sera édité à cette occasion.